



AES / AMP, Agent de soin de jour, Agent de soin de nuit, Aide-Soignant de jour, Aide-Soignant de nuit, Educateur coordinateur, Educateur (non diplômé), Educateur Spécialisé, Moniteur adjoint d'animation, Moniteur Educateur

Dès que possible au 31/08/2026

Contrat de Travail Temporaire 35h/sem

Description du poste

Ce poste d'AMP/AES est à pourvoir sur une unité pour adultes polyhandicapés. Vous serez encadré par votre chef de service et entouré de professionnels : ES coordinateur, ME et AMP/AES, pour assurer une prise en charge de qualité et favoriser le bien-être et l'épanouissement de la personne accueillie.

Profil recherché

Diplômé(e)s AS / AMP / AES / ME / ES ou ayant eu une expérience significative dans le secteur du handicap adultes, les soins et l'utilisation de matériel médical

Missions

- Accompagner l'adulte dans ses gestes quotidiens : aide à la toilettes, aux repas... - proposer et animer des activités, - Accompagner la personne pour privilégier le maintien à la vie social et sa relation à l'environnement, - Participer et encadrer des transferts, - Coordonner et mettre en œuvre les projets personnalisés.

Établissement

MAS Le Gibertin

Route de Chalonnnes

Chemillé-en-Anjou (49120)

Association : ALAHMI

Horaires

Belladone :

• 09/08 de 14h à 21h15

Bleuet :

• 12/08 de 7h15 à 14h30

• 13/08 de 7h à 14h

- 13/08 de 14h à 21h15

C1 :

- 03/08 de 7h à 14h30
- 03/08 de 14h à 21h
- 10/08 de 7h15 à 14h
- 10/08 de 14h à 21h15

C2 :

- 08/08 de 8h à 20h
- 09/08 de 7h à 14h
- 10/08 de 14h à 21h15
- 17/08 de 14h à 21h
- 21/08 de 14h30 à 21h15
- 21/08 de 7h à 14h30
- 23/08 de 14h à 21h
- 24/08 de 14h30 à 21h15
- 26/08 de 7h à 14h

E1 :

- 26/07 de 14h à 21h15
- 01/08 de 14h à 21h15
- 01/08 de 8h15 à 20h15
- 02/08 de 8h à 20h
- 02/08 de 7h à 14h
- 10/08 de 14h30 à 21h15
- 13/08 de 7h à 14h
- 14/08 de 14h à 21h15
- 21/08 de 7h à 14h

- 22/08 de 14h à 21h15

- 29/08 de 14h à 21h15

E2 :

- 25/07 de 14h à 21h15

- 01/08 de 8h à 20h

E3 :

- 25/07 de 8h à 20h

- 25/07 de 14h à 21h15

- 30/07 de 14h à 21h

- 22/08 de 14h à 21h15

E4 :

- 01/08 de 14h à 21h15

- 10/08 de 14h à 21h

C3 :

- 18/07 de 14h à 21h15

- 29/08 de 14h à 21h15

C4 :

- 18/07 de 8h à 16h

- 10/08 de 7h à 14h

- 13/08 de 14h30 à 21h

- 21/08 de 7h à 14h30

B1 :

16/07 de 7h30 à 12h

- 03/08 de 7h à 14h

- 04/08 de 14h30 à 21h
- 07/08 de 7h30 à 14h30
- 08/08 de 7h à 14h
- 09/08 de 8h à 20h
- 10/08 de 7h30 à 14h
- 12/08 de 7h à 14h
- 14/08 de 14h30 à 21h15
- 14/08 de 7h à 14h
- 31/08 de 7h à 14h

B2 :

18/07 de 8h30 à 20h30 sur le B2

17/07 de 14h à 21h15 sur le B2

- 28/07 de 14h30 à 21h15
- 29/07 de 7h30 à 14h30
- 01/08 de 8h30 à 20h30
- 02/08 de 14h à 21h15
- 10/08 de 14h à 21h
- 11/08 de 7h à 14h30
- 12/08 de 14h à 20h30
- 12/08 de 7h à 14h
- 15/08 de 8h30 à 20h30
- 17/08 de 14h30 à 21h
- 17/08 de 7h à 14h30
- 19/08 de 14h à 21h15
- 21/08 de 14h à 20h30
- 22/08 de 14h à 21h15
- 25/08 de 7h à 14h

- 26/08 de 7h à 14h30
- 27/08 de 14h à 21h
- 28/08 de 14h à 21h15

AT :

- 25/07 de 8h à 20h
- 07/08 de 14h à 21h15
- 19/08 de 14h30 à 21h15
- 20/08 de 14h à 21h1
- 21/08 de 14h à 21h15

Rythme de travail
Internat (6h-23h)
Travail de nuit : oui

Lieu de mission

Chemillé

Publics accueillis

Adultes en situation de handicap